

tale du royaume, et toutes les mesures nécessaires furent prises pour l'amélioration des études. En 1834, on décréta la loi sur l'instruction primaire, œuvre d'un des membres du conseil de régence, le savant Allemand, Meyer; cette loi, basée sur la loi française du 28 juin 1833 et sur celle de Bavière, est encore appliquée aujourd'hui. Une école normale d'instituteurs fut fondée à Athènes. Deux gymnases, l'un à Athènes, l'autre à Syra, avec des collèges helléniques, furent établis en 1835; dix-neuf communes se chargèrent spontanément du soin d'entretenir chacune un collège. La même année, Égine eut une école militaire. Peu de temps après un établissement théorique et pratique de chirurgie, de pharmacie et d'accouchement, fondé à Athènes, posa les premiers fondements de l'instruction supérieure. En même temps une association des amis de l'instruction (Φιλεκπαιδευτική Έταιρεία) fut fondée en 1836 et prit l'initiative pour propager et encourager l'instruction des jeunes filles.

Les efforts du gouvernement furent couronnés en 1837 par l'établissement de l'Université d'Athènes. Cette création eut pour conséquence la préparation et la publication d'un projet de loi touchant l'instruction secondaire et supérieure, par une commission nommée *ad hoc*.

L'instruction secondaire comprend deux degrés: 1° les classes inférieures, qui constituent les collèges helléniques, et ont la même organisation que les écoles latines en Bavière; 2° les classes supérieures, dont se composent les gymnases ou lycées. L'instruction supérieure se donne à l'Université d'Athènes; elle comprend quatre Facultés: théologie, lettres, droit et médecine. A cette dernière est annexée une école de pharmacie. L'orga-

